

# KENYA



## Assistants de langue française

## Fiche-pays 2022-2023

### IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

**Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter [le site](#) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.**

<b>Nombre de postes offerts</b>	1 poste sera offert à la rentrée 2022-23
<b>Critères d'éligibilité spécifiques au Kenya</b>	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur <a href="#">le site</a> de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être de nationalité française ;</li> <li>• être âgé de 20 à 30 ans au moment du dépôt de la candidature ;</li> <li>• avoir effectué sa scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français en France ;</li> <li>• avoir validé au minimum, <b>au moment du dépôt du dossier</b>, au minimum un M1 dans l'une des disciplines suivantes: LLCE, LEA (anglais), FLE, Sciences du langage, linguistique.</li> </ul>
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<b>Nairobi</b>
<b>Établissements</b>	Technical University of Kenya (TUK)
<b>Calendrier</b>	<p><b>Publication des résultats</b> France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature <b>à partir du mois de mai 2022.</b></p> <p><b>Contrat</b> Début novembre 2022 à fin mai 2023</p>
<b>Temps de travail et de congés</b>	<p><b>Entre 12 et 16 heures</b> par semaine.</p> <p>Congés selon le calendrier scolaire local.</p>
<b>Rémunération et aides</b>	<p><b>Rémunération</b> Environ 80.000 Shillings kényans net (environ 615 euros)</p> <p><b>Installation</b> Les frais de logement, de voyage et de nourriture sont à la charge de l'assistant. L'assistant pourra être accueilli à l'aéroport.</p>



<b>Statut de l'assistant</b>	L'assistant aura un statut étudiant.
<b>Permis de travail et visa</b>	<b>Type de visa : visa tourisme pour l'arrivée (à la charge de l'assistant) puis visa étudiant délivré avec le soutien de la TU-K (les délais peuvent être longs)</b>
<b>Couverture sociale</b>	Une assurance médicale est prise en charge par les régimes locaux et couvre l'assistant du premier au dernier jour du contrat <b>hors hospitalisation</b> (Délais de traitement important). Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile, une assurance prévoyant le rapatriement et une mutuelle couvrant les frais d'hospitalisation.
<b>Liens utiles</b>	Ambassade de France au Kenya : <a href="https://ke.ambafrance.org/-Cooperation-linguistique-">https://ke.ambafrance.org/-Cooperation-linguistique-</a> The Technical University of Kenya : <a href="http://tukenya.ac.ke/">http://tukenya.ac.ke/</a>
<b>Reconnaissance de l'expérience</b>	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le <a href="#">site internet</a> de France Éducation international.